

# Le Journal de Prévost

Volume 1, numéro 1

Dimanche, 19 novembre 2000

Distribution: 3 300 exemplaires par la poste

Le journal des gens d'ici

En patinage de vitesse

## Anouk Leblanc-Boucher bat un record canadien

Cette patineuse de Prévost vient de battre le record canadien du 500 mètres courte piste, catégorie junior, qui était de 47,24 secondes en l'emportant lors de la compétition des essais américains aux États-Unis, le 11 novembre dernier, en un temps de 47,1 secondes.

Un autre défi attend Anouk puisqu'elle devra répéter son exploit lors des Championnats Canadiens.

Les 28 et 29 octobre dernier à Jonquière, la jeune prévostoise est arrivée première aux compétitions du 777 mètres, du 500 mètres et du 1000 mètres. Au 1500 mètres, malgré une chute est arrivée sixième. Avec l'avance des points accumulés, elle remporte la médaille d'or devant Mélissa Iropolie de Montréal et Émilie Nadeau-Benoit de Longueuil.

Elle poursuit son entraînement au Centre national de patinage de vitesse, courte piste, avec l'équipe «B» et elle fait partie de Club de patinage de vitesse Montréal-international.

Aux championnats Nord-américain, catégorie junior, tenus en Saskatchewan en mars 2000, Anouk avait pris le deuxième rang avec 3 médailles d'or et une d'argent en plus d'établir un record au 777 mètres.

Son talent exceptionnel a été reconnu puisqu'elle a reçu le prix de l'**Athlète relève des Laurentides** le 26 février 2000, le prix **Athlète espoir région ouest**, le 6 mai 2000 et elle fut également nommée **Athlète élite** par la Fédération de patinage de vitesse du Canada pour la saison 2000-2001.

Prévost accorde un soutien financier à Anouk pour l'aider à poursuivre son but ultime: «Participer aux Olympiques».

## SOMMAIRE

Caisse populaire de Prévost

Hommage à Marielle Bélanger  
Heure d'ouverture  
du Centre de services \_\_\_\_\_ p. 2

Élection à Prévost

Allocution du nouveau maire \_\_\_\_\_ p. 3  
Analyse de la campagne  
électorale \_\_\_\_\_ p. 3  
Résultats d'élection \_\_\_\_\_ p. 4  
Engagement des conseillers \_\_\_\_\_ p. 5

Marche des enfants de Prévost \_\_\_\_\_ p. 6  
Ateliers de finition de meubles \_\_\_\_\_ p. 6

Nouveau coordonnateur des loisirs \_\_\_\_\_ p. 7  
Petites nouvelles du conseil \_\_\_\_\_ p. 7

## Pour répondre aux attentes de la population

# Première édition du Journal de Prévost

Les gens d'affaires, les professionnels et la population souhaitent depuis longtemps que Prévost possède un véritable journal professionnel d'information. Leur attente est comblée par cette première parution d'un journal local tiré à 4 000 exemplaires, dont 3 600 distribués par la poste dans tous les foyers de Prévost.

La présente édition du dimanche 19 novembre 2000 du nouveau journal de Prévost sera suivi d'une seconde lundi le 22 janvier 2001.

Cependant, les Éditions Prévostaises ont annoncé leur intention de publier, chaque semaine, *Le Journal de Prévost* à compter de février ou mars 2001 si la publication répond aux attentes de la population et des gens d'affaires.

Le journal, distribué gratuitement dans tous les foyers de Prévost, est une société sans but lucratif dont la mission vise à servir tous les organismes communautaires de Prévost et également à diffuser de l'information journalistique portant sur tous les sujets reliés à l'actualité de Prévost.

Le conseil d'administration des Éditions Prévostaises sera connu et rendu public, lors de la deuxième publication du *Journal de Prévost*.

Le journal ne possèdera pas de politique «Éditoriale», mais la population pourra toujours s'y exprimer dans la rubrique: *Lettres au Journal de Prévost*.

Exceptionnellement, *Le Journal de Prévost* fera connaître son point de vue dans un texte signé toujours publié dans la page une.

«La naissance de ce journal est conséquente avec la vision du Parti prévostois, qui a indiqué durant la campagne électorale, vouloir accorder son support à la publication d'un journal communautaire et d'information indépendant de la municipalité et autonome financièrement», a déclaré le chef du parti, M. Jean-Claude Côté, qui a ajouté que le journal *L'Intégrité* ne sera dorénavant publié que durant une campagne électorale.

En accord avec sa politique de faire faire, la ville de Prévost paiera pour les éditions du 20 novembre 2000 et du 22 janvier 2001 la somme forfaitaire de 1 875 \$ pour publier l'ensemble des informations culturelles, sportives et de loisirs auparavant publiées dans le journal de la ville qui ferme ses portes.

«La ville réalisera ainsi une économie de près de 1 000 \$ pour les éditions de novembre et de janvier en plus de sauver 2 296 \$ suite à la non-publication d'une édition en décembre», a précisé le maire, M. Claude Charbonneau.

Le maire a également ajouté qu'il souhaitait vivement que le Journal *Le Cléon* reprenne ses publications mensuelles pour poursuivre sa mission de journal communautaire dédié aux activités de nature culturelle. M. Charbonneau a précisé que le Cléon recevrait alors de la ville la même considération que celles accordées à l'endroit de tous les organismes communautaires de Prévost.

- **Les Éditions Prévostaises**  
**Gilles Pilon, éditeur**

## Assermentation du nouveau conseil municipal

«Je rencontrerai individuellement tous les employés de la ville»

Le maire Claude Charbonneau

Tel est le message livré par le nouveau maire à l'ensemble des employés de la ville de Prévost présents à la cérémonie d'assermentation de la conseillère et des conseillers municipaux par le Président d'élection, M. Réal Martin, vendredi le 10 novembre à midi.

De plus, il a dit à l'intention des employés de la voirie, des travaux publics et de la sécurité publique qu'il les accompagnerait dans leur véhicule pour «vivre» avec eux leur vécu quotidien et ainsi mieux connaître la nature de leur travail et de leurs problèmes.

Ensuite, il a montré à l'assistance les quatre relieurs que la population pourra consulter à sa guise durant les heures d'affaires de la municipalité, lesquels classeurs contiennent: a) les ordres du jour des assemblées du conseil municipal; b) les lettres, requêtes et pétitions des citoyennes et des citoyens de même que celles des organismes et des



Vendredi le 10 novembre dernier, M. Réal Martin, directeur général de la ville de Prévost procédait à l'assermentation des membres du nouveau conseil municipal. On voit sur la photo de gauche à droite, Messieurs Germain Richer, quartier n° 3; Jean-Pierre Joubert, quartier n° 2; Claude Charbonneau, maire; Charles Parisot, quartier n° 5; Sylvain Paradis, quartier n° 4 ainsi que Mme Nathalie Deshaies, quartier n° 6. N'apparaît pas sur la photo, M. Florian Charlebois, quartier n° 1.

gens d'affaires; c) les procès-verbaux des assemblées du conseil; d) les procès-verbaux de la Régie intermunicipale de la police de la Rivière-du-Nord. «C'est notre premier geste en vue de démocratiser l'information municipale et de signifier ainsi notre ferme détermination

de gérer la ville dans un esprit de transparence et d'ouverture», a précisé le maire Charbonneau.

Dès 13h 00, le nouveau conseil municipal a tenu une longue séance de travail avec le Directeur général de la ville et d'autres cadres pour analyser les

dossiers qui ont, par la suite, été inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée publique du lundi le 13 novembre, tandis que les autres points seront à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, qui se poursuivra, ce soir, à compter de 19h 30.

## La caisse populaire Sainte-Paule de Prévost rend hommage

# L'édifice du Centre de service de Prévost portera le nom de Marielle-Bélanger

Dans le cadre de la Semaine Desjardins et du centenaire du Mouvement Desjardins, la Caisse populaire Sainte-Paule tenait une commémoration rappelant le souvenir de Marielle-Bélanger qui a consacré 24 années de

sa vie à la coopérative de services financiers.

Presque dix mois après la disparition de cette grande dame, la Caisse populaire Sainte-Paule baptise l'édifice de son centre de service Prévost Marielle-Bélanger.

Une cérémonie inaugurale a eu lieu le dimanche 15 octobre 2000. À cette occasion, la Caisse a dévoilé la plaque commémorative qui sera installée en permanence au centre de service Prévost de la Caisse populaire Sainte-Paule. - **Ville de Prévost**



On remarquait la présence de plusieurs personnes comme la députée provinciale, Madame Lucie Papineau, le maire sortant de Prévost, Monsieur Gilles Cyr, le curé de la paroisse St-François-Xavier, Monsieur Claude Dion, les membres de la famille Bélanger, les dirigeants et les employés de la Caisse populaire Sainte-Paule.

## Lettre au président du Mouvement Desjardins

# Prévost demande que le centre de services de la Caisse populaire Sainte-Paule allonge ses heures d'affaires

Le maire Claude Charbonneau a écrit au président du Mouvement Desjardins, M. Alban D'Amours, vendredi le 10 novembre 2000, pour lui soumettre une requête visant l'allongement des heures d'ouverture du centre de service de Prévost, ce que réclament depuis longtemps la très grande majorité des sociétaires de cette caisse Desjardins.

«C'est avec surprise que nous avons constaté au cours de la campagne électorale que le problème le plus fréquemment soulevé par les citoyennes et les citoyens, lors du porte-à-porte, était celui des heures d'ouverture du centre de services de Prévost», constate le maire.

Bien que située au centre du territoire de Prévost, le centre de services de Prévost – seule institution financière de la ville – est éloignée géographiquement de tous les anciens et nouveaux quartiers résidentiels en raison de l'étalement urbain ainsi que des établissements commerciaux et professionnels, qui s'étendent

sur une très longue distance des deux côtés du boul. du Curé-Labelle, route 117.

Les principaux arguments pour soutenir la requête sont :

- Absence d'un système de transport en commun pour desservir la ville.
- Bien des aînés sans moyen de transport, particulièrement celles et ceux du Vieux-Shawbridge, doivent attendre un parent ou une connaissance pour se rendre à leur centre de services Desjardins.
- Les professionnels qui gèrent des comptes en fidéicommis

doivent planifier leurs dépôts durant l'heure du dîner pour se conformer aux recommandations de leur corporation professionnelle d'éviter les dépôts après les heures d'ouverture.

- Les travailleurs autonomes, les petits entrepreneurs et les commerçants doivent s'absenter de leur magasin ou de leurs chantiers et franchir parfois de longues distances pour transiger avec leur Caisse entre 11 h00 et 14 h00, cinq jours par semaine.

- La ville de Prévost et la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord sont les plus importants clients du centre de services de Prévost avec des transactions de l'ordre de 10 millions de dollars par année.

- Très rares sont les résidents qui peuvent se rendre à pied à leur centre de service.

Le maire souligne à Monsieur Alban D'Amours qu'il a énoncé récemment que les petites municipalités comme celles de Prévost (8,600 habitants) étaient habilitées à réclamer des accommodements pour mieux bénéficier des services de leur Caisse. M. Claude Charbonneau souhaite que le centre de services soit ouvert 34 heures par semaine comparativement aux 20 heures actuelles.

«Nous vous assurons, écrit le maire, que les sociétaires du centre de services de Prévost et toute la population se réjouiront de cette décision, qui pourrait être modifiée suite à l'analyse des résultats après une période de rodage».

La lettre a également été transmise au Directeur général de la Caisse Ste-Paule ainsi qu'à tous les organismes communautaires de Prévost. - **Ville de Prévost**

## Information aux citoyens

### Des vaccins disponibles au CLSC

La campagne de vaccination contre la grippe a débuté en octobre, cette année ! Avec l'été qu'on a eu vous n'êtes sûrement pas surpris ! Le CLSC Arthur-Buies offre à la clientèle de son territoire qui est visée par le programme de prévention contre la grippe, des cliniques spéciales de vaccination au 430, rue Labelle à Saint-Jérôme. Dans un souci de mieux desservir sa clientèle, le CLSC offrira aux usagers plusieurs journées de vaccination. Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le CLSC Arthur-Buies au (450) 431-2221 la semaine, entre 8 h et 20 h 30 et la fin de semaine entre 8 h 30 et 16 h 30.

#### 2 vaccins sont disponibles

##### Vaccin antigrippal (influenza)

Les personnes de 60 ans et plus peuvent recevoir le vaccin antigrippal gratuitement et les personnes présentant des risques élevés de complications liées à la grippe, telles que :

- adultes et enfants souffrant de maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques (dont la dysplasie bronchopulmonaire, la mucoviscidose et l'asthme) suffisamment sévères pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers;
- résidents de centres d'accueil ou d'établissements de soins prolongés, quel que soit leur âge;
- personnes de 60 ans et plus;
- adultes et enfants présentant des états chroniques: diabète et autres maladies métaboliques, cancer, déficit immunitaire, immunosuppression, néphropathie, anémie, hémoglobinoopathie;

- enfants et adolescents (6 mois à 18 ans) recevant un traitement prolongé d'acide acétylsalicylique et susceptibles de développer un syndrome de Reye après une infection grippale;
- personnes infectées par le VIH, symptomatiques ou non;
- membres du personnel soignant et autres employés ayant des contacts soutenus avec les sujets ci-haut mentionnés;
- contacts familiaux des malades chroniques.

##### Vaccin antipneumococcique (pneumovax)

- Les personnes de 65 ans et plus ainsi que celles souffrant de maladies chroniques (diabète, maladies cardiaques, etc.) peuvent recevoir gratuitement le vaccin antipneumococcique.

Si vous ne faites pas partie des personnes ciblées, vous pouvez vous faire vacciner en déboursant des frais de :

**10 \$ pour le vaccin antigrippal**

**15 \$ pour le vaccin antipneumococcique.**

Noter bien la date et l'heure de votre rendez-vous afin d'y être présent. Le CLSC ne vous rappellera pas afin de confirmer votre rendez-vous. Si vous ne pouvez vous y rendre, s'il vous plaît, veuillez aviser la personne responsable au CLSC.

N. B. : Vous n'avez pas besoin d'une prescription pour recevoir le service de vaccination.

## Journal de Prévost

### Mission :

Le Journal de Prévost est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité

Les Éditions Prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal de Prévost.

### AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal de Prévost.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué), doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

Les Éditions Prévostaises  
1272, rue de la Traverse  
Prévost, Qc, J0R 1T0  
Tél.: 450-224-2105  
Télec.: 450-224-2105 (sur demande)

### Éditeur :

Gilles Pilon  
gilles.pilon2@sympatico.ca

### Rédacteur en chef :

Jean Laurin  
jean.laurin@videotron.ca

### Infographie :

Carole Bouchard

### Imprimeurs :

Payette & Simms, St-Lambert

### Tirage :

4000 exemplaires

### Distribution :

Poste Canada

### Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec  
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal de Prévost

# Allocution du maire Claude Charbonneau prononcée lors de la proclamation des résultats

Dimanche le 5 novembre, les citoyennes et les citoyens de Prévost ont repris possession de leur hôtel de ville. Depuis, nous vivons tous ensemble un moment unique de l'histoire de Prévost puisque les citoyennes et les citoyens, ainsi que les futures générations, exerceront désormais leur souveraineté sur l'ensemble des affaires municipales de Prévost.

Plus jamais la population ne permettra que la démocratie municipale soit, un jour, détournée à nouveau de son objectif premier et prioritaire: Servir d'abord et avant tout les citoyennes et les citoyens de Prévost et gérer en bon gouvernement les taxes et les services offerts à la population.

La démocratie est d'abord un état d'esprit. C'est donc dans cette perspective que nous entreprenons notre premier mandat en vous assurant que nous veillerons à mettre en œuvre et à respecter l'ensemble du programme électoral du Parti prévostois.

Ce programme, qui deviendra le credo de la nouvelle administration municipale, sera affiché bien en vue et en permanence dans la salle du conseil municipal pour signifier à tous notre engagement de le respecter.

Notre vision de l'avenir de Prévost passe par notre ferme détermination de conjuguer le présent avec le futur de notre

ville sans jamais perdre de vue les préoccupations quotidiennes des citoyennes et citoyens, des organismes communautaires, des gens d'affaires et de tous les travailleurs autonomes.

La victoire que nous célébrons ce soir, humblement et sans triomphalisme, nous indique que la population de Prévost nous a lancé un message: Défendre haut et fort les intérêts de la communauté prévostoise et aussi qu'elle partage les objectifs et le programme du Parti prévostois.

## Nous ne la décevrons pas!

Dans les meilleurs délais, je tiendrai une réunion avec les conseillers élus du Parti prévostois pour prendre connaissance de la situation financière de la ville de Prévost et nous mettre immédiatement à la tâche pour préparer le budget de l'année 2001 de manière à répondre aux attentes exprimées par les



M. Claude Charbonneau

citoyennes et les citoyens de tous les districts de la ville.

Je félicite toute l'organisation du Parti prévostois qui a travaillé sans relâche depuis le mois de février 1999 pour en arriver aux résultats de ce soir.

Un merci bien spécial au chef du Parti, M. Jean-Claude Côté, un homme possédant une conscience sociale de haut niveau, qui a pris la décision de s'impliquer par convictions personnelles dans le processus démocratique de la vie municipale.

cratique de la vie municipale.

On peut en dire autant de toutes les personnes qui se sont jointes au Parti prévostois, malgré l'adversité, l'intimidation et le harcèlement dont plusieurs ont été victimes. Au nom des citoyennes et des citoyens, je salue leur courage et je les remercie.

Un grand merci à l'agent officiel de notre parti, M. Gilles Pilon, dont le dévouement à l'égard des organismes communautaires a été maintes fois reconnu. Il a exercé une vigilance constante sur tout le processus électoral pour s'assurer du respect de la loi électorale du Québec. Son engagement quotidien et l'ensemble de ses actions depuis la fondation du Parti prévostois font en sorte que Gilles représente pour nous tous le cœur et l'âme du Parti prévostois.

Je remercie ma conjointe Monelle Beaulieu, issue d'une des grandes familles qui ont créé le Prévost d'hier que nous voulons

conjuguer avec le Prévost du futur.

Je ne veux pas en oublier, mais pensons aux Shaw, aux Blondin, aux Monette, aux Dagenais, aux Richer, aux Renaud, aux Lesage, aux Paquette, aux Morin, aux Selby, aux Bastien, aux Clavel, aux Duval, aux Pagé, aux Saint-Aubin, aux Desnoyers, aux Pitre, aux Guénette, aux Millette et à tous les autres.

Monelle a mis à ma disposition son précieux concours, son soutien et son expertise qu'elle a mise au service de l'organisation électorale. Merci Monelle.

Chers amis-es, rappelez-vous que toutes les assemblées publiques du conseil municipal seront les vôtres. Nous vous invitons à y assister et à y participer.

En outre, j'accueillerai en toute ouverture d'esprit démocratique la conseillère et le conseiller élus du parti d'opposition.

En terminant, nous invitons aussi ceux et celles qui n'ont pas voté pour nos candidats à relire le programme du Parti prévostois, à tenter d'y reconnaître les éléments positifs et de se rallier de façon à créer un consensus social et politique qui profitera à toute la communauté Prévostoise.

- **Claude Charbonneau**

## Campagne d'images versus une démarche démocratique

# Analyse de la campagne électorale à Prévost

Le Regroupement de Prévost a lancé sa campagne électorale en lion en installant très tôt de nombreux panneaux-réclame à tous les points stratégiques de Prévost.

L'objectif de cette forme de publicité électorale visait à créer une forte identification visuelle des candidats et de la candidate de l'«équipe Gilles Cyr». Ce qui constitua une réussite en matière de marketing sociétal.

Pour sa part, le Parti prévostois semblait, aux yeux de nombreux observateurs, peu présent et peu visible en début de campagne.

L'opposition avait cependant fait le choix politique de créer un véritable parti politique et de soumettre, tant son programme électoral, que les candidats à l'approbation de l'ensemble des membres du parti réunis en assemblée générale régie par les règles du Code Morin. Cette

étape amorcée en février 2000 s'est terminée à la mi-septembre.

Le Regroupement de Prévost représentait principalement une équipe composée de candidats, d'organiseurs et de supporters plutôt qu'un véritable parti politique.

En outre, le Regroupement avait fait le pari de miser la carte de «Équipe Gilles Cyr» en tablant sur la personnalité et la popularité du maire sortant pour faire élire ses candidats le 5 novembre.

C'est sur ce thème que fut imprimé et distribué dans tous les foyers un dépliant électoral d'une grande qualité graphique qui faisait état des réalisations de M. Gilles Cyr au cours de son premier mandat.

Le Parti prévostois avait adopté une stratégie en quatre volets: 1. Recrutement de candidats dont le CV et l'implication

sociale et communautaire devraient avec l'ensemble des éléments de son programme électoral; 2. Investir peu de ressources pécuniaires dans les articles promotionnels des campagnes traditionnelles; 3. Visiter les foyers de porte-en-porte d'une manière rigoureuse en accordant une priorité aux rencontres avec les nouvelles familles établies dans les quartiers récents de la ville; 4. Publier deux éditions du Journal L'Intégrité.

Dans une première édition, le journal a diffusé le programme du parti et fait connaître ses candidats. Suite à une décision d'équipe, il fut convenu de prendre le risque de publier en première page de l'édition initiale un texte de fond visant à relever le débat et à sensibiliser l'opinion publique sur le thème: D'où venons-nous? Où en sommes-nous? Et où allons-

nous?. Savoir conjuguer le présent avec le futur représentait le défi des candidats à la mairie et aux postes de conseillers du Parti prévostois.

Dans un deuxième temps, le journal a mis en lumière un ensemble de faits que la majorité de la population ignorait.

Si, d'une part, le Regroupement de Prévost a voulu attribuer au candidat à la mairie son négativisme durant ses huit années dans l'opposition, le Parti prévostois a remis en question la crédibilité politique du maire sortant.

Il est indéniable que le journal *L'Intégrité* a connu un très grand succès populaire auprès de la population et qu'il a joué un rôle déterminant dans le succès de la campagne électorale.

Un sondage interne du Parti prévostois révélait le 20 octobre

que la tendance laissait présager une victoire du candidat Charbonneau à la mairie.

La lutte dans les districts donnait déjà gagnant M. Sylvain Paradis dans le district n° 4, M. Charles Parisot dans le quartier n° 5 et M. Germain Richer dans le district n° 3.

L'éventualité d'une égalité du nombre des conseillers au conseil municipal a fait en sorte que tous les efforts ont été consacrés pour faire en sorte que M. Jean-Pierre Joubert et M. Jacques Piché remportent la victoire dans les districts n° 2 et n° 1.

Enfin, le jour de l'élection, les deux organisations ont travaillé à «faire sortir» le vote avec le résultat maintenant connu. - **Jean Laurin**

# Une victoire décisive

## Le Parti prévostois l'emporte haut la main à la mairie et dans les quatre districts

C'est par une forte majorité de 627 voix que M. Claude Charbonneau a devancé le maire sortant, M. Gilles Cyr qui a recueilli 1289 votes tandis que le nouveau maire a récolté 1916.

53,9% des 6146 votants sont allés aux urnes comparativement à 41% lors de l'élection de 1996.

Madame Nathalie Deshaies ayant été élue sans opposition dans le district N° 6, le seul autre candidat du Regroupement de Prévost réélu, est M. Florian Charlebois du district n° 1, (327 voix) qui l'a emporté par 82 voix contre son adversaire,

M. Jacques Piché (245 voix). Le taux de participation a atteint 60,7%.

Dans le district n° 2, M. Jean-Pierre Joubert a remporté une chaude lutte en défaisant M. Gaétan Bordeleau par 22 voix. Le premier a reçu 304 votes contre 282 pour le second. Le pourcentage de participation des votants fut de 54,1%.

Mais, dans le district n° 3, M. Germain Richer a triomphé facilement de son adversaire, M. Alain Monette par une majorité de 141 voix. Le premier a bénéficié de 391 voix contre

250 pour le second. 63,6% des votants se sont présentés aux urnes, soit le plus fort pourcentage de tous les districts.

M. Sylvain Paradis du district n° 4 a gagné aisément sa lutte contre Mme Jeanne-Mance

Lagaçé en récoltant 327 votes contre 152 pour une majorité de 175 voix. 50,3% des votants ont participé au scrutin.

Finalement, M. Charles Parisot du district n° 5 a défait deux adversaires MM. Claude Bérubé

et Marcel Poirier par 141 voix de majorité. Le nouveau conseiller a recueilli 329 votes contre 188 et 93 respectivement pour M. Claude Bérubé et M. Marcel Poirier. 52,2% des votants inscrits ont participé au scrutin.

Ville de Prévost						
Bureau du président d'élection						
Élection du 5 novembre 2000 • Recensement des votes						
Poste de Maire						
	Électeurs section de vote	Claude Charbonneau Parti Prévostois	Gilles Cyr Regroupement de Prévost	Bulletin Rejeté	Total	
Anticipation	A-01	0	44	60	1	105
	A-02	0	45	57	4	106
	A-03	0	40	54	1	95
District 1	1	326	99	79	10	188
	2	318	89	72	7	168
	3	321	75	86	10	171
District 2	4	267	60	80	2	142
	5	282	76	74	8	158
	6	282	78	65	6	149
	7	278	65	36	4	105
District 3	8	289	105	44	6	155
	9	282	94	56	2	152
	10	280	88	52	2	142
	11	287	88	51	11	150
District 4	12	324	117	24	4	145
	13	320	91	37	2	130
	14	327	105	48	3	156
District 5	15	300	97	56	7	160
	16	295	109	31	6	146
	17	301	86	44	3	133
	18	289	88	36	3	127
District 6	19	262	62	50	4	116
	20	260	42	49	2	93
	21	256	73	48	4	125
Total	6146	1916	1289	112	3317	
%		57,76%	38,86%	3,38%	100%	
Liste électorale	6146					Pourcentage de participation 53,97%
Majorité en faveur de Claude CHARBONNEAU de : 627 bulletins de vote						

Ville de Prévost																	
Bureau du président d'élection • Élection du 5 novembre 2000 • Recensement des votes																	
DISTRICT 1 • Poste de conseiller						DISTRICT 4 • Poste de conseiller											
CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE				CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE									
		BVA 01	1	2	3	Total		BVA 02	12	13	14	Total					
Florian CHARLEBOIS						Jeanne-Mance LAGACÉ											
Regroupement de Prévost						46	92	86	103	327	Regroupement de Prévost						
Jacques PICHÉ						29	30	44	49	152	Sylvain PARADIS						
Parti Prévostois						13	93	76	63	245	Parti Prévostois						
Rejeté						0	3	6	5	14	Rejeté						
TOTAL						59	188	168	171	586	TOTAL						
%						10,1%	32,1%	28,6%	29,2%	100%	%						
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS						965				60,7%		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS					
												971					
												50,3%					
Majorité en faveur de Florian CHARLEBOIS : 82 bulletins de vote																	
DISTRICT 2 • Poste de conseiller						DISTRICT 5 • Poste de conseiller											
CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE				CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE									
		BVA 01	4	5	6	7	Total		BVA 03	15	16	17	18	Total			
Gaétan BORDELEAU						Claude BÉRUBÉ											
Regroupement de Prévost						18	82	77	67	38	282	Regroupement de Prévost					
Jean-Pierre JOUBERT						27	46	35	51	29	188	Charles PARISOT					
Parti Prévostois						28	59	77	75	65	304	Parti Prévostois					
Rejeté						0	1	4	7	2	14	Marcel POIRIER					
TOTAL						46	142	158	149	105	600	Indépendant					
%						7,7%	23,7%	26,3%	24,8%	17,5%	100%	%					
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS						1109				54,1%		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS					
												1185					
												52,2%					
Majorité en faveur de Jean-Pierre JOUBERT : 22 bulletins de vote																	
DISTRICT 3 • Poste de conseiller						DISTRICT 6 • Poste de conseiller											
CANDIDATS		BUREAUX DE VOTE				CANDIDATE		BUREAUX DE VOTE									
		BVA 02	8	9	10	11	Total		19	20	21	Total					
Alain MONETTE						Nathalie DESHAIES											
Regroupement de Prévost						28	47	68	52	55	250	Regroupement de Prévost					
Germain RICHER						21	107	82	89	92	391	ÉLUE PAR ACCLAMATION					
Parti Prévostois						0	1	2	1	3	7	NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS					
Rejeté						0	1	2	1	3	7	778					
TOTAL						49	155	152	142	150	648	%					
%						7,6%	23,9%	23,5%	21,9%	23,1%	100%	%					
NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS						1138				63,6%		NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS					
Majorité en faveur de Germain RICHER : 141 bulletins de vote																	

## Information aux citoyens

### Votre service de police

#### UNE ADRESSE VISIBLE

L'automne est synonyme de grand ménage extérieur. On se prépare pour l'hiver. Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler l'importance d'avoir une adresse visible et ce, du chemin public.

Nous avons un règlement municipal (R910.97) qui prévoit que tout bâtiment principal doit être identifié par un numéro civique conforme. Les numéros civiques doivent être installés de façon à être lus

clairement de la rue, de la route ou du chemin. Malheureusement, il nous arrive fréquemment d'être appelés pour une urgence et d'avoir de la difficulté à trouver l'adresse.

C'est pourquoi nous comptons sur votre collaboration pour que votre adresse soit bien visible.

Ayez toujours à l'esprit qu'une adresse visible est une réponse rapide des policiers et que cela pourrait un jour ou l'autre vous sauver la vie.

Merci de votre collaboration!



### COLLECTE DE SANG



#### Organisé par le Service des incendies de Prévost et Héma-Québec

29 novembre 2000, à l'École du Champ-Fleuri, 1135, rue du Clos-Toumalin à Prévost de 14 h à 20 h

Le service des incendies de Prévost invite la population à assurer le maintien de la réserve collective de sang en participant à sa collecte de sang.

150 donateurs de sang seront attendus par le comité organisateur ainsi que par le personnel d'HÉMA-QUÉBEC.

Pour cette deuxième collecte, le comité organisateur compte sur la participation de la population pour faire de cette activité un franc succès.

Cette clinique de sang est très importante pour le fournisseur de sang du

Québec. Elle permettra de maintenir le niveau de la réserve de sang des Québécois. Avec une réserve en bonne santé, les demandes des hôpitaux du Québec peuvent être comblées.

Avec un seul don de sang, il est possible de sauver la vie de 4 personnes. Un don de sang prend en moyenne 60 minutes depuis l'inscription jusqu'à la collation.

Il est impossible de contracter quelque maladie lors d'un don de sang puisque tout le matériel est stérile, puis jeté après usage.

Pour de plus amples informations sur cette collecte, il suffit de joindre le responsable en téléphonant au 224-8888 poste 234.

### Compte rendu des activités de prévention incendie

Dans le cadre de la semaine des incendies, des évacuations ont été effectuées dans les écoles primaires et dans les garderies de la Ville. Le tout s'est déroulé dans l'ordre et la discipline. Le service des incendies remercie le personnel, les élèves et les enfants pour leur grande collaboration.

- L'évacuation de l'école du Champ-Fleuri et de l'école Val-des-Monts
- Visite des classes par niveaux
- Sensibilisation des élèves aux consignes de sécurité incendie
- Évacuation des garderies et formation du personnel
- Visites de bâtiments commerciaux à risques particuliers
- Préparation de plans d'interventions pour les bâtiments commerciaux
- Inspection de prévention de bâtiments résidentiels
- Préparation des plans d'évacuation
- Préparation d'un programme d'évaluation des risques potentiels sur notre territoire

# Des engagements dans leur district

## Les nouveaux conseillers présentent leurs priorités

### M. Jean-Pierre Joubert, district n° 2



C'est avec joie et honneur que j'accepte le mandat que vous m'avez confié le 5 novembre dernier.

Mon objectif est de vous représenter auprès du conseil municipal dans le respect des lois et démocratie.

Toutes vos demandes seront traitées avec grande attention. Ne jamais laisser traîner un dossier, tel est ma devise.

De plus, vous serez sollicités pour me guider dans mes interventions tant au niveau du quartier que dans les comités de citoyennes et citoyens de notre district.

Je souhaite que vous répondiez positivement aux sondages écrits ou par appels téléphoniques que je réaliserai.

En terminant, je tiens à remercier M. Gaétan Bordeleau pour le temps précieux qu'il a consacré à la ville de Prévost et en faveur des résidents du district n° 2.

Dix dossiers prioritaires du district n° 2

1. Résoudre le problème des puits des rues Sigouin et Giroux.
2. La descente du Domaine des Patriarches, rue des Frangins et la route 117.
3. Les égouts le long de la route 117 de Botanix au bassin d'eau.
4. Entrée sur la route 117, rue Leblanc et les autres.
5. Amélioration du réseau routier de tout le district n° 2.
6. Organisation d'un moyen de transport en commun en direction du Cégep et autres lieux.

7. Mise en place d'un Comité de consultation dans le district n° 2.

8. Voir à rétablir la qualité de l'air dans le secteur de la rue des Trilles.

### M. Germain Richer, district n° 3



Je remercie toute les citoyennes et tous les citoyens qui m'ont fait confiance lors de l'élection du 5 novembre. Représenter la

population de Prévost au conseil municipal, c'est tout un défi.

J'espère expérimenter une vie démocratique harmonieuse et respectueuse au service des citoyens pour développer un réseau d'entraide basé sur la confiance et le respect mutuel des croyances et des compétences de chacun.

**Je m'engage envers mes concitoyennes et concitoyens à :**

1. Débattre de la pertinence des projets et des activités municipales.
2. Supporter le développement des organismes communautaires.
3. Développer une vision globale et responsable des activités du conseil.
4. Établir un réseau d'informations et de consultations auprès des citoyennes et citoyens.
5. Favoriser le support de la ville aux projets d'école.
6. Inciter les membres du conseil à se préoccuper du développement des jeunes qui seront les futurs décideurs de notre société.

7. Développer le volet «éducation» en collaboration avec les autorités du milieu scolaire.

8. Viser l'équilibre entre l'appareil politique, l'ensemble des services administratifs et les services aux concitoyens chaque fois qu'une réglementation est à l'étude.

### M. Sylvain Paradis, district n° 4



Je m'engage à concrétiser les dossiers suivants :

1. Une meilleure concertation dans l'application des règles du Code patrimonial du bâtiment pour le développement futur du vieux Shawbridge.

2. Réparation et déneigement des rues et des trottoirs du vieux Shawbridge afin qu'ils soient plus sécuritaires.

3. Préparation d'un dossier de subventions d'infrastructures impliquant les trois paliers de gouvernement afin de réhabiliter notre vieux réseau d'aqueduc en tenant compte d'une consultation des citoyens sur les coûts;

4. Rendre sécuritaire la descente piétonnière du pont Shaw.

5. Aménagement d'un accès vers le Nord sur l'autoroute 15.

6. Construction d'un belvédère d'observation sur la Montée Sainte-Thérèse.

7. Mise en valeur du Parc de la Rivière du Nord (accès, affichage, sécurité).

8. Mise en place de la collecte sélective des déchets domestiques et d'un centre de compostage.

9. Création d'un comité de quartier où nous chercherons ensemble les solutions aux problèmes du quartier.

10. Utiliser tout le poids moral de la ville de Prévost pour obtenir une augmentation des heures d'ouverture de la Caisse populaire.

### M. Charles Parisot, district n° 5



Je tiens à remercier tous les gens qui m'ont aidé à remporter l'élection au poste de conseiller du district n° 5.

Je veux aussi remercier tous les gens qui ont accepté d'échanger leurs idées, ceux qui ont accepté mon point de vue sur les situations que l'on vit à Prévost, ceux qui m'ont fait confiance. Je me ferai un point d'honneur de les représenter et je les invite à venir discuter avec moi, à n'importe quel moment, qu'ils aient des inquiétudes ou des points à débattre. Ils peuvent me joindre à tout moment sur mon avertisseur numérique : 1 888 202-5920.

#### Priorités :

1. Protection et entretien des pistes de ski de fond du Parc Linéaire ainsi que des pistes libres comme la Maple Leaf, la MOC et les autres.
2. Réparation du réseau routier afin d'assurer leur sécurité.
3. Récupération et triage des rebuts pour protéger l'environnement.
4. Développement d'un programme de loisir pour nos jeunes.
5. Mise en place d'une personne ressource : travailleur social ou

travailleur de la rue, pour contrer les problèmes de drogue que vivent certains jeunes. Ouverture d'une maison des jeunes.

6. Restauration de l'Association des gens d'affaire de Prévost.

7. Formation de comités de surveillance de quartier.

### Mme Nathalie Deshaies, district n° 6



Je veux remercier tous les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur appui. En tout temps vous pouvez me joindre au

224-1344 ou me faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : [ndeshaies@multiinfo.com](mailto:ndeshaies@multiinfo.com).

#### Voici mes priorités :

1. Améliorer l'état des routes.
2. Surveiller la qualité de l'eau des lacs.
3. Poursuivre les travaux de drainage des fossés afin de corriger les problèmes d'égoutement d'eau.
4. Appuyer les efforts des associations, des citoyennes et des citoyens.
5. Assurer un meilleur contrôle des vidanges de fosses septiques.
6. Améliorer la visibilité des arrêts obligatoires.
7. Voir à la restriction des accès au lac.
8. Organiser des activités pour les jeunes et les adolescents.
9. Faire la promotion pour la collecte sélective.
10. Augmenter la visibilité policière.

## Activités culturelles et communautaires

### Bibliothèque municipale de Prévost

747, rue de la Station Tél. : 224-5231

#### Nouvel horaire Automne / Hiver 2000

Lundi et jeudi : 18h à 20h	Abonnement annuel
Vendredi : 13h à 15h et 18h à 20h	5 \$ : 12 ans et plus
Samedi : 10h à 12h	3 \$ : 11 ans et moins
	15 \$ : pour une famille

2 \$ pour la location de nouveaux romans – Période de 2 semaines  
Prêt régulier : 4 livres / 3 revues – Période de 3 semaines

Saviez-vous qu'à la bibliothèque de Prévost on compte plus de 10 000 livres? Qu'on y échange entre 900 et 1000 livres régulièrement? Que le Centre Régional des Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides vous donne accès à plus de 350 000 livres? Que vous n'avez qu'à commander le ou les livres, CD Rom de votre choix? En plus d'avoir accès à Internet pour seulement 1 \$ la 1/2 heure.

Vous avez des questions ou encore des commentaires, vous n'avez qu'à communiquer avec la responsable de la bibliothèque, Madame Louise Périard.

### Maison d'Accueil de Prévost

1331, rue Victor à Prévost • Tél. : 224-2507

#### Horaires des ateliers d'artisanat

Tous les vendredis de 13h à 16h  
Coût minime de 5 \$ par personne (maximum de 8 personnes.)  
Vous avez des questions ou vous désirez vous inscrire, composez le 224-2507.

24 novembre 2000 : <b>Gerbe d'automne (arrangement floral)</b>	12 janvier 2001 : <b>Bougie en gel de paraffine</b>
1 <sup>er</sup> décembre 2000 : <b>Swagg (arrangement floral)</b>	19 janvier 2001 : <b>Centre de table (arrangement floral)</b>
8 décembre 2000 : <b>Couronne de Noël</b>	26 janvier 2001 : <b>Poupée de canevas (durée de 3 semaines)</b>
15 décembre 2000 : <b>Reconditionnement de stores verticaux</b>	

### Le Centre culturel et communautaire de Prévost

794, rue Maple, Prévost

#### Programmation

#### Concerts-conférences

**Jorge Gomez Labraña**  
Jeudi 23 novembre 2000  
à 19h 30  
**L. V. Beethoven,**  
2<sup>e</sup> partie  
Information: (450) 436-3037

#### Le Groupe choral MUSIKUS VIVACE!

chante lors d'un concert de musique sacrée tenu à la basilique Notre-Dame de Montréal  
Dimanche 26 novembre 2000 à 14h

## Une marche symbolique

### Des enfants de Prévost et de la région solidaires des enfants du monde entier

Les élèves des écoles du Champ Fleuri et de Val-des-Monts de Prévost et de l'école Horizon Soleil de Saint-Antoine des Laurentides ont marché, en solidarité avec les enfants du monde entier, dans les rues de la Ville de Prévost. Par ce geste, ils souhaitent la libération des enfants qui vivent en esclavage dans le monde, l'école pour tous les enfants de la terre, trois repas par jour pour chacun d'eux et que cessent la violence et les guerres dans le monde entier.



Ils demandent des familles pour ceux-ci, des abris, mais aussi de l'aide pour tous ces jeunes qui vivent dans la rue, des soins médicaux, une loi contre les armes, la pollution, le travail de leur parent, etc.

Ils ont remis leurs revendications, signées de tous, à Madame Monique Guay et à Madame Gosselin, attachée politique de Madame Papineau, toutes deux sensibles au geste de solidarité des enfants.

Ces jeunes espèrent que les choses changeront dans leur province, leur pays et dans le monde entier. Ils feront leur part

en offrant à des enfants de la République de Guinée en Afrique des livres et recueilleront des effets scolaires ou de l'argent pour en acheter le jour de l'Halloween. Ils donneront également des denrées non périssables pour les familles démunies de leur région durant le mois de décembre.

Ce projet pastoral ouvert à tous les jeunes de l'école et dont le but est humanitaire a été préparé par une équipe de 12 jeunes des 2 écoles et ce, en accord avec la direction, le conseil d'établissement et le personnel enseignant.

Une bonne leçon de morale pour tous.

Félicitations les enfants!

## Finition de meubles

### Des ateliers offerts par Sylvain Bélair

Monsieur Sylvain Bélair a beaucoup d'expérience dans le domaine de la finition de meubles. Il a travaillé pendant plusieurs années pour la compagnie Jean-Paul Lavoie qui se spécialisait dans la finition de pianos et de meubles haut de gamme.

Sa compagnie de finition de meubles existe depuis maintenant 3 ans. Sylvain Bélair est fidèle à ses amours et y revient toujours. Comme il est un gars de la place, il a décidé en août dernier de quitter Sainte-Thérèse pour venir s'installer à Prévost.

Le samedi 2 décembre, Monsieur Bélair offrira aux citoyennes et citoyens un atelier de décapage. Vous n'aurez qu'à apporter vos meubles et on vous ensei-



gnera les différentes techniques: décapage, sablage, retouche, application de laque, etc. Ses ateliers sont l'occasion rêvée pour tous ceux et celles qui ont, depuis longtemps, le désir

de restaurer un meuble qui leur tient à cœur mais qui est, par manque d'espace ou d'expérience en la matière, remis au grenier.

#### FINITION DE MEUBLES

Journée d'information  
**GRATUITE**  
Samedi 25 novembre  
à 13 h

Pour d'autres renseignements vous pouvez téléphoner entre 9 h et 19 h du lundi au vendredi au 224-4554.

2619 A, boul. Curé-Labelle  
Prévost (Québec) J0R 1T0  
Ouvert du  
lundi au vendredi  
de 8 h à 17 h.

## Recherche bénévoles

### CHARGÉS DE COURS

Pour donner des cours dans le domaine des loisirs aussi variés que: fabrication de mouches pour la pêche, vitraux, émaux sur cuivre ou toutes autres disciplines tant dans le domaine culturel que sportif.

Adressez-vous à Christian Schryburt, coordonnateur des loisirs au 224-8888

## Activités culturelles et communautaires



L'Amicale  
La Mèche d'Or  
de Prévost

### Assemblée générale

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre  
à 13 h 30 à l'édifice Shaw  
suivi de l'élection s'il y a lieu.

**Activités du JEUDI** Jeux libres dès 13 h, suivis d'un souper communautaire et d'un bingo qui débute à 19 h.

Où: À l'Édifice Shaw  
(747, rue de la Station)  
Vous pourriez gagner gros!

### Activité MENSUELLE

Ce mois-ci:  
«Les Catherines»

Où: À l'école Val-des-Monts de Prévost

Quand: Le 25 novembre 2000

Coûts: 15 \$ pour le couple  
membre  
8 \$ pour le membre seul  
10 \$ par personne  
non-membre

### INVITATION À TOUTE LA POPULATION

## EXPOSITION DES ARTISANS

Samedi 2 et dimanche 3 décembre 2000

École Val-des-Monts de Prévost  
de 10 h à 17 h.



Club de l'Âge d'Or  
de Prévost

Tous les lundis : **Scrabble**  
à l'Édifice Shaw dès 13 h  
Pour information: Georgette Gagnon au 224-2462

Les mardis soir : Début des **cours de danse en ligne**  
à l'Édifice Shaw à 19 h et 19 h 30  
(niveau avancé)

Pour information : Aline Beauchamp au 224-2698

#### Activités de décembre

6 et 20 décembre : Bingo à 13 h 30, suivi du souper et de la soirée récréation. Il s'agira du dernier bingo de l'an 2000.

9 décembre : Souper de Noël à 18 h à l'École Val-des-Monts. Portes ouvertes à 17 h.

Pour tous renseignements additionnels,  
on communique avec Jeanne-Aline Banks, secrétaire, au 224-2698

### Invitation aux artisans

Tous les artisans de la région sont invités à s'inscrire à l'Exposition des artisans qui aura lieu le samedi 2 décembre et le dimanche 3 décembre de 10 h à 17 h à l'école Val-des-Monts de Prévost.

Cet événement est organisé par le Centre culturel et communautaire de Prévost.

Voilà une occasion en or de faire connaître vos créations et d'offrir à toute la population de la région des trouvailles à l'approche de Noël.

Pour information et réservation de kiosque 224-4484 demandez Luc Gingras, coordonnateur au CCCP, du lundi au vendredi entre 9 h à 12 h



### Société d'Horticulture et d'Écologie de Prévost

Case postale 11, Prévost (Québec) J0R 1T0

#### Calendrier des conférences 2000 – 2001

Mercredi 29 novembre : **Plantes à découvrir**  
Dave Demers  
Horticulteur professionnel  
Où: Au Pavillon Val-des-Monts,  
872, de l'école, Prévost.  
Heure: 19 h 15

Vous désirez devenir membre, vous n'avez qu'à remplir le formulaire, joindre un chèque payable à la S.H.E.P.

COTISATION :	Étudiant	Adulte	Âge d'Or
Individuelle	10 \$	12 \$	10 \$
Couple		18 \$	15 \$

Vous pouvez rejoindre la présidente, Céline Bolduc au 224-7033 ou Michel Boucher au 224-4459.

## Un homme d'action

# Monsieur Christian Schryburt, coordonnateur des loisirs

Monsieur Christian Schryburt a récemment été nommé Coordonnateur des Loisirs de la ville de Prévost.

Détenteur d'un baccalauréat en Science de l'activité physique de l'Université de Montréal et d'un diplôme collégial en communication, il compte près de dix années d'implication au sein du mouvement étudiant, dont deux ans à titre d'élu au poste de coordonnateur des finances et services ainsi que représentant des étudiants à la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), qui regroupe plus de 25 000 étudiants.

Il a également travaillé au Service des Loisirs de la ville de Montréal pendant plus de deux ans.

Depuis juillet dernier, il est le président du Conseil d'administration de l'Association régionale de Kin-Ball des Laurentides.

La ville lui a confié, entre autres, le mandat d'assurer le lien entre les nombreux organismes de Prévost, de promouvoir les activités sportives, culturelles et communautaires en offrant à la population une programmation variée et accessible à tous.



Monsieur Christian Schryburt

## Petites nouvelles du conseil municipal

Lors de la première assemblée du nouveau conseil municipal de Prévost tenue le 13 novembre dernier les élus ont adopté les résolutions suivantes:

Le conseil municipal a annoncé son intention de modifier le règlement interdisant l'utilisation d'appareils photographiques et de caméras de télévision lors des assemblées du conseil municipal de Prévost. Lors du dépôt de l'avis de motion, le maire Claude Charbonneau a rappelé l'importance du rôle des médias dans le fonctionnement démocratique de la société et la nécessité pour les élus de leur faciliter le travail. «C'était un de nos engagements pour indiquer ainsi notre détermination d'élargir l'accès à l'information à tous les médias ainsi qu'à la population...» a précisé le nouveau maire Claude Charbonneau.

### Projet de réfection de la rue Louis-Morin

La ville de Prévost présentera une demande de subvention équivalente à 66% des coûts de réfection d'aqueduc et des infrastructures de la rue Louis-Morin qui est la porte d'entrée à Prévost par la sortie 55 de l'autoroute des Laurentides et qui, tout en conduisant au pont Shaw, mène aussi sur le boulevard Curé-Labelle route 117. Tous les plans d'ingénierie sont prêts et le dossier sera transmis à Infrastructure-Québec d'ici quelques jours.

De plus, une demande de subvention additionnelle sera transmise au ministère des transports du Québec pour

défrayer les coûts d'aménagement de la sortie 55 de l'autoroute et de celle donnant sur la route 117.

### Abolition de la rémunération additionnelle aux conseillers municipaux

Dorénavant, les conseillers municipaux et le maire qui président ou qui siègent sur les comités ou commissions de la ville de Prévost ne recevront plus la somme de 50\$ et de 100\$ pour leur participation ou leur présidence à ces réunions de travail. Les modifications entreront en vigueur lors de l'assemblée du Conseil municipal du lundi 20 novembre. Selon le maire Claude Charbonneau, les élus reçoivent déjà rémunérés pour participer à ces réunions.

### Terrain de soccer

Le Conseil municipal a décidé de retenir le paiement 93 000\$ qui était du à l'entrepreneur qui a réalisé les travaux d'aménagement du deuxième terrain de soccer situé en bordure de la route 117 à Prévost.

Le conseiller Florian Charlebois, appuyée par la conseillère Nathalie Deshaies, qui proposait le paiement immédiat de la somme à l'entrepreneur a été défait par le vote majoritaire des conseillers Sylvain Paradis, Jean-Pierre Joubert, Germain Richer et Charles Parisot. «Nous avons besoin d'une semaine de plus pour étudier de manière approfondie tous les aspects de ce dossier controversé...» a précisé le conseiller municipal du district n° 2, M. Jean-Pierre Joubert.

### Bouteilles de vin retrouvées

La passation des pouvoirs de l'ex-maire Gilles Cyr au nouveau maire Claude Charbonneau aura permis de retrouver dans le garde-robe du maire une soixantaine de bouteilles de vin achetées par l'ancienne administration.

Ces bouteilles, mise en marché par la compagnie «Les bouteilles décorées inc.» dans la collection histoire du pays, rappelons-le, sont ornées de la photographie de la vieille gare de Prévost et d'une courte histoire de notre ville.

L'administration municipale avait commandé au moins 144 de ces bouteilles et refusait que la compagnie «Les bouteilles décorées» fasse un don de 25 cents aux bénévoles du Comité de la gare pour chaque bouteille vendue. Personne ne savait exactement ce qu'il était advenu de ces bouteilles de vin.

Le nouveau Conseil municipal a donc décidé de distribuer les dites bouteilles à la population et lors de la première réunion du conseil municipal, trois de ces bouteilles ont été attribuées à titre de prix de présence dans le cadre d'un tirage parmi les personnes présentes. Il y aura des tirages tant qu'il restera des bouteilles.



Bouteille de vin Merlot 1998, ornées de la photographie de la vieille gare de Prévost et d'une courte histoire de la ville

## AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

### PROJET DE RÈGLEMENT "TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX"

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la Mairie de Prévost, le 13 novembre 2000, avis de motion a été donné et un projet de règlement a été présenté relativement au traitement des élus municipaux, le tout en conformité avec la "loi sur le traitement des élus municipaux", L.R.Q., chap. T-11.001.

Le projet de ce règlement vise à amender le règlement 418 et se résume comme suit:

### ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 418

#### 1. TRAITEMENT ADDITIONNEL ACTUEL:

ARTICLE	POSTE	RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE
5 a)	Maire suppléant	100 \$ par mois
5 b)	Président de comité du conseil	100 \$ par séance à laquelle il assiste
5 b)	Membre de comité du conseil	50 \$ par séance à laquelle il assiste
5 c)	Membre du conseil de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord	50 \$ par séance à laquelle il assiste
5 d)	Membre du conseil de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord	50 \$ par séance à laquelle il assiste

#### 2. TRAITEMENT ADDITIONNEL PROPOSÉ:

ARTICLE	POSTE	RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE
5 a)	Maire suppléant	100 \$ par mois
5 b)	Président de comité du conseil	0 \$ (Abrogé)
5 b)	Membre de comité du conseil	0 \$ (Abrogé)
5 c)	Membre du conseil de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord	50 \$ par séance publique à laquelle il assiste
5 d)	Membre du conseil de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord	50 \$ par séance publique à laquelle il assiste

### ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT 418

#### 1. TEXTE ACTUEL DE L'ARTICLE 8 RELATIF À L'INDEXATION

«La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la loi.»

#### 2. TEXTE PROPOSÉ DE L'ARTICLE 8 RELATIF À L'INDEXATION

« Les rémunérations prévues au présent règlement sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui de 2001

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé au deuxième alinéa :

1° on soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédant l'exercice considéré celui qui a été établi pour l'avant-dernier mois de décembre ;

2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour l'avant-dernier mois de décembre. »

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du conseil municipal qui sera tenue le 11 décembre 2000 à compter de 19 h 30 à la mairie de Prévost située au 2870 boulevard du Curé-Labelle à Prévost.

Tous les intéressés peuvent prendre connaissance de ce projet de règlement à la Mairie de Prévost.

DONNÉ À PRÉVOST CE 14<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2000, en conformité avec l'article 9 de la loi sur le traitement des élus municipaux.



Réal Martin,  
directeur général et greffier

## APPEL D'OFFRES

### ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

#### Aux citoyens et associations

La ville de Prévost demande des soumissions relativement aux contrats suivants :

- 2000-37 Entretien et surveillance de la patinoire du Parc Val-des-Monts
- 2000-38 Entretien, surveillance et déneigement de la patinoire et du stationnement du Lac Renaud

Les documents de soumission seront disponibles à compter du 20 novembre 2000, à la mairie. Les soumissions seront reçues jusqu'à 14 h, le mercredi le 29 novembre 2000, au bureau du Directeur général, à la Place de la Mairie, située au 2870 boulevard du Curé-Labelle à Prévost.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À PRÉVOST ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille.



Christian Schryburt  
Coordonnateur, Service des loisirs



**Me Paul Germain**  
NOTAIRE  
ET CONSEILLER JURIDIQUE

861, rue de l'École  
Prévost

(450) 224-5080  
Télec.: (450) 224-8511

**GARAGE  
E. LAROCHE**

3036, BOUL. LABELLE  
PRÉVOST 224-5353

- remorquage
- entretien de système à injection
- mécanique générale
- atelier de silencieux

# Merci



- aux membres du Parti
- aux bénévoles dans les bureaux de scrutin
- à toute l'organisation du 5 novembre
- et à toute la population

## Le Parti prévostois

Annonce autorisée et payée par Gilles Pilon, agent officiel.

### Activités

#### Fête de Noël

**OYÉ! OYÉ! À tous les enfants!**  
Dimanche, 17 décembre de 12h à 17h  
à l'école Val-des-Monts

Vous êtes invité à la fête de Noël de Prévost. Venez rencontrer le Père Noël et participer aux différentes activités à l'école Val-des-Monts. Pour participer à cette fête vous n'avez qu'à remplir le coupon de participation et à venir le porter à l'hôtel de ville ou encore le poster au 2870, boulevard du Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0 à l'attention du coordonnateur des loisirs Monsieur Christian Schryburt.

Il y aura: le Père Noël, dessin, peinture, clowns, chansons, animation, maquillage, etc.

À cette occasion, de nombreux prix de présences seront offerts à tous les enfants.



#### COUPON DE PARTICIPATION • Fête de Noël

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Nom de la garderie fréquentée : \_\_\_\_\_

Nom de l'école fréquentée : \_\_\_\_\_

### Activités

#### Patin libre familial

##### Lieu

Aréna de St-Antoine  
600, 35<sup>e</sup> avenue, St-Antoine

##### Horaire

Lundi: 16h à 17h  
Mardi: 16h à 17h  
Mercredi: 16h à 17h  
Vendredi: 16h à 17h  
Dimanche: 14h à 15h

**Gratuit**



#### Bain libre familial

##### Lieu

École Cap-jeunesse  
600, 36<sup>e</sup> Avenue, St-Antoine

##### Horaire

Mercredi: 20h à 21h  
Vendredi: 9h à 20h 30  
Samedi: 5h à 16h 30  
Dimanche: 15h à 16h 30

##### Coût

Enfant: 2 \$  
Adulte: 3 \$



#### Le service des loisirs de Prévost vous invite à des...

**C**OURS  
de ski ou de planche à neige

Tu as entre 3 et 14 ans

Du 6 janvier au 3 mars

Cours de 13 h 30 à 15 h (accès dès 12 h)

**70 \$ Ski**  
**80 \$ Planche à neige**

**Inscription**  
jusqu'au 15 décembre 2000  
(entre 8 h 30 et 16 h 30 à l'hôtel de Ville - Service des loisirs)

Pour information  
224-8888  
poste 230



#### Avis de recherche

#### Hockey à pied (bottine)

Au cours de la saison hivernale, le service des loisirs de Prévost organisera des rencontres de hockey à pied (bottine) animées sur les différentes patinoires de la Ville. Ces rencontres hebdomadaires seront offertes gratuitement pour les jeunes de la Ville de Prévost.

Surveillez les prochaines éditions du journal et la programmation d'hiver 2001 afin de connaître les procédures d'inscription ainsi que l'horaire des parties. Des rencontres entre adultes pourront également être organisées.

Pour toutes questions ou pour vous inscrire contactez le coordonnateur des loisirs  
M. Christian Schryburt,  
au 224-8888 poste 230